

Ecole Saint-Joseph / Sainte-Anne

10, rue Saint-Joseph 56850 CAUDAN
Tel : 02 97 05 67 32 Fax : 02 97 05 67 95
Mail : eco56.stjo.caudan@enseignement-catholique.bzh
Site : <http://ecole.st.jo.caudan.pageperso-orange.fr>



CAUDAN le 02/04/2021

Chers parents,

Suite aux annonces du gouvernement, les écoles seront fermées

- A partir du 5 avril, avec des cours en distanciel pour les écoles, collèges et lycées ;
- A partir du 12 avril, deux semaines de vacances scolaires pour toutes les zones ;
- A partir du 26 avril, le retour en classe pour les écoles maternelles et élémentaires.

Les enseignants ont préparé le travail scolaire pour les 3 jours de la semaine prochaine et il a été distribué aux enfants ce vendredi 2/04. Les élèves qui seront accueillis à l'école apporteront ce travail avec eux.

A l'école, nous accueillerons sur ces 3 jours. Sont concernés les enfants qui n'ont aucune solution de garde alternative (autre parent en télétravail, grands enfants pouvant surveiller les plus jeunes...) et dont l'un ou les deux parents appartiennent à la liste suivante :

- *Tous les personnels des établissements de santé ;*
- *Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;*
- *Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers ;*
- *Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;*
- *Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;*

- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitentiaire)

Extrait de la circulaire du Ministère « Cet accueil exceptionnel, en groupe de 10 élèves maximum en école maternelle et de 15 élèves en école élémentaire doit en effet se concilier avec l'objectif de limiter les regroupements d'enfants pour freiner la propagation du virus. Il convient également de prévenir les familles que **les enfants ne seront accueillis que sur présentation d'une attestation sur l'honneur de l'absence de toute solution de garde (A compléter dans le questionnaire) et d'un justificatif attestant de l'appartenance à une catégorie prioritaire (copie carte professionnelle, attestation de l'employeur...).** Ils devront également attester que leur enfant n'est pas symptomatique »

En ce qui concerne le périscolaire, les enfants concernés pourront être accueillis en garderie et sur le temps de midi (Le repas sera préparé par le restaurant scolaire). L'inscription se fait par le questionnaire.

Obligatoire et important

Pour un accueil de votre enfant la semaine 14, merci de répondre au questionnaire, pour le samedi 3 avril 12h, en cliquant sur le lien suivant :

<https://forms.office.com/r/MYq31sh5tJ>

Merci de votre collaboration.

Cordialement.

Ansquer A